

Le 30 octobre 2018

Madame Karine Boutin
Havre des femmes
Casier postal 2008
L'Islet (Québec) G0R 2B0

Objet : Résolution de la Ville de Montmagny – Municipalité alliée contre la violence conjugale

Madame,

Nous vous transmettons par la présente copie certifiée conforme de la résolution numéro 2018-448 adoptée par le Conseil municipal de la Ville de Montmagny en séance ordinaire du 22 octobre 2018 par laquelle nous proclamons la Ville de Montmagny alliée contre la violence conjugale et de rendre cet engagement public lors des 12 jours d'actions prévus du 25 novembre au 6 décembre 2018.

Nous espérons que vous prendrez en considération notre position et vous prions d'accepter, Madame, nos meilleures salutations.

Le maire,



Remy Langevin
Ville de Montmagny

RL/ng

p.j. Résolution 2018-448

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 22 octobre 2018, à 20 h.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Rémy Langevin, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois, formant quorum sous la présidence du maire.

Le directeur général, M^e Félix Michaud et la greffière, M^e Sandra Stéphanie Clavet sont également présents.

2018-448 Municipalité alliée contre la violence conjugale

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses raisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

appuyé par M. Jessy Croteau

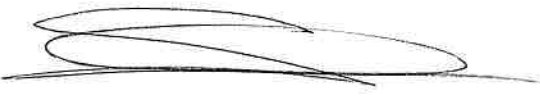
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De proclamer la Ville de Montmagny alliée contre la violence conjugale et de rendre est

Adoptée



MAIRE



GREFFIÈRE

Signé à Montmagny, le 23 octobre 2018.

CERTIFIÉ VÉRITABLE COPIE CONFORME
Ce **24 OCT. 2018**


Karine Simard, avocate # 199566-9
Assistante-greffière
Ville de Montmagny